

Détail estimatif pour les prestations d'exploitation

*Prix unitaire correspondant au coût de fonctionnement des bilans prévisionnels d'exploitation
 **Montant total annuel correspondant au coût de fonctionnement annuel des bilans prévisionnels d'exploitation
 *** calculé par :
 - quantité * prix unitaire
 - montant annuel * durée

Il est rappelé que ce détail estimatif correspond à l'exploitation (traitement des déchets et production d'énergie ou de matières valorisables), hors nettoyage, entretien courant, maintenance et GER qui font l'objet de prix spécifiques. Les candidats sont invités à tenir compte dans l'établissement de leur prix des intéressements et des pénalités.

Pour l'analyse des offres, les montants d'intéressements calculés sur la base des engagements du candidats seront intégrés dans le calcul du coût total et du coût global de l'offre.

									Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)	Montant total annuel** (€ HT)	Montant total phase*** (€ HT)
Désignation	Nature du prix	Durée (estimation SYCTOM)	Durée (proposition candidat)	Unité	Hypothèses sur les quantités	Quantité (t/phase) SYCTOM	Quantité (t/phase) candidat				
Phase 1 de juin 2008 à la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de démarrer les travaux, suite à l'obtention du permis de construire											
Pom-1	Réception des collectes d'OMr	Prix à la tonne entrante d'OM apportées par les communes (hors collectes sélectives déclassées et refus)	18 mois	18 mois	t	300 000 t/an	450 000	450 000	5,95 €/t	1 783 935,07 €	2675 902,61 €
Pch-1	Rechargement des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne chargée dans les gros porteurs en vue de leur transfert vers un centre désigné par le SYCTOM (applicables aux ordures ménagères, ainsi qu'aux CS déclassées et aux refus de CS).	18 mois	18 mois	t	300 000t/an + refus CS + déclassements CS	462 750	461 442	5,01 €/t	1 542 500,00 €	2 313 750,00 €
Pkm-1	Prix de transfert des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne kilométrique pour le transport (hors chargement) des OM, CS déclassées et refus de CS, quelle que soit la distance	18 mois	18 mois	t.km	Voir ci-contre + pro-rata des tonnages	10 602 750	10 589 674	0,462 €/t.km	1 726 739,84 €	4 892 429,55 €
Poe-1	Traitement des collectes sélectives d'Objets Encombrants jusqu'au 31/12/08	Prix à la tonne de produits issus du pré-tri des OE mis à disposition des filières ou de refus à trier transportés jusqu'au centre de tri désigné par le SYCTOM (voir les modalités d'application de ce prix dans le CCAP). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement du centre actuel de pré-tri et transfert des OE, incluant le transport des aberrants et refus vers le centre de traitement et le transport des OE à trier vers le centre de tri. Le traitement des refus et le tri des OE ne font pas partie de la prestation.	6 mois	6 mois	t	A calculer selon méthodologie jointe	27 500	26 688	10,35 €/t	139 144,37 €	278 288,73 €
Pcse	Participation à la tonne entrante de collecte sélective	Participation à la tonne entrante de collecte sélective non déclassée	18 mois	18 mois	t	30 000 t/an	45 000	45 000	35 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	1 050 000,00 €	1 575 000,00 €
Pcs-1	Traitement des collectes sélectives	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix à chaque catégorie de produits). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER et hors traitement des refus et des collectes déclassées	18 mois	18 mois	t	A calculer selon méthodologie jointe	33 750	35 058	58,71 €/t	2 691 693,45 €	4 037 540,17 €
Pdecl-cs	Participation pour prise en charge des collectes déclassées	Participation à la tonne de collectes sélectives déclassées	18 mois	18 mois	t	1 000 t/an	1 500	1 500	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	2 000,00 €	3 000,00 €
Prefus-cs	Participation pour prise en charge des refus de tri des collectes sélectives	Participation à la tonne de refus de tri de collectes sélectives. Cette participation ne sera versée que si le système de pesée des refus est fiable.	18 mois	18 mois	t	A calculer selon méthodologie jointe	11 250	9 942	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	13 256,58 €	19 884,87 €
Prix G	Gestion forfaitaire de la déchèterie (jusqu'au 30/06/2009)	Prix forfaitaire de la gestion de la déchèterie	12 mois	12 mois	Forfait		1	1		119 460,85 €	119 460,85 €
TOTAL	TOTAL PHASE 1	prix global d'exploitation pour la phase 1	18 mois	18 mois							15 915 256,78 €

									Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)	Montant total annuel** (€ HT)	Montant total phase (€ HT)
Désignation	Nature du prix	Durée (estimation SYCTOM)	Durée (proposition candidat)	Unité	Hypothèses sur les quantités	Quantité (t/phase) SYCTOM	Quantité (t/phase) candidat				
Phase 2 : de la date de démarrage des travaux (indiquée par OS) à la date de démarrage de la montée en charge de l'unité de tri-méthanisation des OM (indiquée par OS)											
Pom-2	Réception et transfert des collectes d'OMr	Prix à la tonne entrante d'OM apportées par les communes (hors collectes sélectives déclassées et refus) pour la réception des collectes, la gestion des pesées, la gestion de la fosse, le traitement des déchets spéciaux...	34 mois	34 mois	t	300 000 t/an	850 000	850 000	2,05 €/t	614 957,51 €	1 742 379,62 €
Pch-2	Rechargement des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne chargée dans les gros porteurs en vue de leur transfert vers un centre désigné par le SYCTOM (applicables aux ordures ménagères, ainsi qu'aux CS déclassées et aux refus de CS).	34 mois	34 mois	t	300 000t/an + refus CS + déclassements CS	874 083	871 613	4,51 €/t	1 388 249,47 €	3 933 373,50 €
Pkm-2	Prix de transfert des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne kilométrique pour le transport (hors chargement) des OM, CS déclassées et refus de CS, quelle que soit la distance	34 mois	34 mois	t.km	Voir ci-contre + pro-rata des tonnages	20 026 000	20 002 135	0,420 €/t.km	2 965 022,35 €	8 400896,65 €
Pcse	Participation à la tonne entrante de collecte sélective	Participation à la tonne entrante de collecte sélective non déclassée	34 mois	34 mois	t	30 000 t/an	85 000	82 167	35 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	1 015 000,00 €	2 875 833,33 €
Pcs-21	Tri des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau sur site, avant la mise en service du nouveau centre de tri des CS	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER et hors traitement des refus et des collectes déclassées	34 mois (à détailler obligatoirement par le candidat)		t	A calculer selon méthodologie jointe					
Pcs-22	Réception sur site et tri des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau sur un site délocalisé	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère la réception sur le centre de Roaminville, le transfert des CS et leur tri sur le site proposé par le Titulaire, ainsi que le traitement des refus.		34 mois	t		63 750	66 220	142,40 €/t	6 528 416,05 €	18 497 178,81 €
Pcs-23	Traitement des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau sur site, après la mise en service du nouveau centre de tri des CS	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER et hors traitement des refus et des collectes déclassées			t						
Pdecl-cs	Participation pour prise en charge des collectes déclassées	Participation à la tonne de collectes sélectives déclassées	34 mois	34 mois	t	1 000 t/an	2 833	2 833	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	0,00 €	0,00 €
Prefus-cs	Participation pour prise en charge des refus de tri des collectes sélectives	Participation à la tonne de refus de tri de collectes sélectives. Cette participation ne sera versée que si le système de pesée des refus est fiable.	34 mois	34 mois	t	A calculer selon méthodologie jointe	21 250	18 780	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	0,00 €	0,00 €
Pessais-cs	Rémunération complémentaire pour les surcoûts générés par les essais et la montée en charge de la nouvelle unité de tri des CS	Prix forfaitaire rémunérant la formation du personnel, la réalisation des essais à blanc, les éventuels surcoûts liés à la montée en charge, la participation aux essais de performance...	Forfait				1	1		137 736,47 €	137 736,47 €
TOTAL	TOTAL PHASE 2	prix global d'exploitation pour la phase 2	34 mois	34 mois						12 649 381,86 €	35 587 398,39 €

									Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)	Montant total annuel** (€ HT)	Montant total phase (€ HT)
Désignation	Nature du prix	Durée		Unité	Hypothèses sur les quantités	Quantité (t/phase) SYCTOM	Quantité (t/phase)				
Phase 3 de la date de démarrage de la montée en charge de l'unité de tri-méthanisation des OM (indiquée par OS) à juin 2020											
Pom-3	Tri-méthanisation des OMr	Prix à la tonne entrante d'ordures ménagères méthanisées (hors CS déclassées ou refus de CS). Ce prix rémunère la réception, le tri-méthanisation des OM, l'épuration et la valorisation énergétique du biogaz, le transport et traitement du digestat sur le site de Romainville et sur la plateforme externe, le traitement des digestats et composts de mauvaise qualité, à compter de six mois après le début de la montée en charge de l'installation.	86 mois		t	315000 t/an	2 257 500	2 257 500	42,26 €/t	13 312 699,50 €	95 407 679,78 €
Pom-3mec	Tri-méthanisation des OMr	Prix à la tonne entrante d'ordures ménagères méthanisées. Ce prix rémunère la réception, le tri-méthanisation des OM, l'épuration et la valorisation énergétique du biogaz, le transport et traitement du digestat sur le site de Romainville et sur la plateforme externe, le traitement des digestats et composts de mauvaise qualité, pendant les six premiers mois de la montée en charge de l'installation. Il intègre également les surcoûts liés à cette montée en charge, à la formation du personnel et à la participation du Titulaire aux essais de performance.	6 mois		t	Selon les hypothèses de montée en charge	?	94 500	90,69 €/t	17 139 618,74 €	8 569 809,37 €
Pmec-tr1	Chargement des Omr non traitées pendant la montée en charge, en vue de leur transport par voie routière	Prix à la tonne d'Omr non traitée du fait de l'insuffisance de capacité pendant la montée en charge, pour le rechargement des Omr en vue de leur transport par voie routière	6 mois		t	40% du tonnage Omr non traité pendant la MEC	?	63 000	6,41 €/t	807 626,01 €	403 813,01 €
Pmec-tr2	Transport par voie routière des Omr non traitées pendant la montée en charge	Prix à la tonne kilométrique pour le transport d'Omr non traitée du fait de l'insuffisance de capacité pendant la montée en charge.	6 mois		t.km	40% du tonnage Omr non traité pendant la MEC transporté sur 31km	?	1 953 000	0,462 €/t.km	1 804 572,00 €	902 286,00 €
Psec2-r1	Chargement en vue du transfert des OM, CS déclassées, refus de tri d'OM excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation, dans le cadre d'un fonctionnement de "secours 2".	Prix à la tonne excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation, rechargée en vue de son transfert par voie routière.			t		24 000	24 000	11,20 €/t		268 800,00 €
Psec2-r2	Transfert des OM, CS déclassées, refus de tri d'OM excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation vers un centre de traitement désigné par le SYCTOM	Prix à la tonne kilométrique pour le transfert d'OM en quantités excédentaires, dans la limite de 450t/j, quelle que soit la distance, hors chargement.			t.km		744 000	744 000	0,462 €/t.km		343 728,00 €
Pcse	Participation à la tonne entrante de collecte sélective	Participation à la tonne entrante de collecte sélective non déclassée	92 mois		t	30 000 t/an	230 000	230 000	35 €HT/t (fixée par le SYCTOM)	1 050 000,00 €	8 050 000,00 €
Pcs-3	Traitement des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER.	92 mois		t	A calculer selon méthodologie jointe	172 500	179 183	37,12 €/t	1 701 596,63 €	13 045 574,13 €
Pdecl-cs	Participation pour prise en charge des collectes déclassées	Participation à la tonne de collectes sélectives déclassées	92 mois		t	1 000 t/an	7 650	7 650	30% du prix Pom-3 (fixée par le SYCTOM)	12 651,20 €	96 992,52 €
Prefus-cs	Participation pour prise en charge des refus de tri des collectes sélectives	Participation à la tonne de refus de tri de collectes sélectives. Cette participation ne sera versée que si le système de pesée des refus est fiable.	92 mois		t	A calculer selon méthodologie jointe	57 500	50 817	30% du prix Pom-3 (fixée par le SYCTOM)	84 038,51 €	644 295,23 €
Poe-3	Traitement des collectes sélectives d'Objets Encombrants	Prix à la tonne de produits issus du pré-tri des OE mis à disposition des filières ou de refus à trier transportés jusqu'au centre de tri désigné par le SYCTOM (voir les modalités d'application de ce prix dans le CCAP). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de pré-tri et transfert des OE. Le conditionnement en conteneurs et le chargement des conteneurs font partie de la prestation. Le transport par voie fluviale, le tri des OE et le traitement des refus ne font pas partie de la prestation (pris en charge par le SYCTOM).	92 mois		t	A calculer selon méthodologie jointe	421 667	409 216	9,77 €/t	690 461,53 €	5 293 538,41 €
TOTAL	TOTAL PHASE 3	prix global d'exploitation pour la phase 3	92 mois								133 026 516,46 €

								Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)	Montant total annuel** (€ HT)	Montant total phase (€ HT)
Désignation	Nature du prix	Durée		Unité	Hypothèses sur les quantités		Quantité (t/phase)			
Prestations communes à toutes les phases :										
Transport des OM en cas d'utilisation du centre en centre de transfert										
Psec11	Réception et rechargement des collectes d'Omr lors du fonctionnement en centre de "secours 1" défini à l'article 4,2,11,1 du CCTP	Prix à la tonne d'Omr réceptionnée et rechargée dans un camion gros porteur en vue de son transfert	Estimé à 5 jours sur la durée du marché	t		12 000	12 000	6,41 €/t		76 920,00 €
Psec12	Transport des Omr lors du fonctionnement en centre de "secours 1"	Prix à la tonne kilométrique pour le transport des OM transférées vers un centre désigné par le SYCTOM lors d'un fonctionnement en centre de secours		t.km		600 000	600 000	0,400 €/t.km		240 000,00 €
Brouettage routier de produits en vue de leur mise à disposition des filières										
Pbr1	Chargement de produits en vue de leur brouettage routier	Prix à la tonne pour le chargement de produits en vue de leur brouettage jusqu'à un site de mise à disposition des filières propice au transport alternatif	Utilisable à la demande du SYCTOM pendant toute la durée du marché	t		72 000	72 000	6,41 €		461 520,00 €
Pbr2	Brouettage routier de produits	Prix à la tonne kilométrique pour le brouettage de balles ou paquets de produits triés sur le centre de Romainville jusqu'à un site de mise à disposition	Utilisable à la demande du SYCTOM pendant toute la durée du marché	t.km		216 000	216 000	0,700 €/t.km		151 200,00 €
TOTAL	TOTAL PHASES 1, 2 et 3	prix total des phases d'exploitation	144 mois							185 458 811,63 €

Cases à compléter en utilisant la méthodologie décrite ci-après.

Méthodologie d'estimation des quantités et des prix pour le tri des collectes sélectives

Cette méthodologie est destinée à approcher au mieux le prix résultant du mode de rémunération décrit à l'article 4,3,2, du CCAP, tenant compte d'un prix de reprise différent pour chaque produit

Tonnage entrant considéré 45 000 (1) (à compléter par le candidat pour chaque phase, sur la base de 30000 tonnes par an)
 Prix Pcs-1 proposé 58,71 (2) (à compléter par le candidat, pour chaque phase - correspond au prix Pcs du bordereau)

	Caractérisation donnée SYCTOM (3)	Engagement du candidat sur le taux d'extraction (4)	Coefficient ki (5)	Prix par matériau (6)	Quantité extraite (7)	TOTAL (8)
Journaux Magazines	52,61%	94%	1	58,71	22 254	1 306 626
Plastiques - CS	5,78%	92%	8	469,71	2 393	1 123 985
EMR - CS	18,95%	94%	3	176,14	8 016	1 411 930
ELA	1,01%	90%	2,5	146,79	409	60 043
Emballages acier - CS	1,42%	95%	1,5	88,07	607	53 464
Emballages alu - CS	0,15%	90%	12	704,57	61	42 803
Gros de Magasin A2	2,01%	92%	0,5	29,36	832	24 429
PEM	1,27%	85%	0,5	29,36	486	14 261
Total rémunération (9)						4 037 540

Quantité de refus (10) 9 942

Légende :

	Valeurs à reporter vers le détail estimatif
	Valeurs à compléter, en cohérence avec le bordereau des prix et le cadre des garanties souscrites
	Valeurs à compléter pour le calcul

- (3) : donnée par le SYCTOM- Ne pas modifier.
 (4) à compléter par le candidat pour chaque phase - doit être supérieur aux exigences minimales du SYCTOM pour chaque phase
 (5) : coefficient fixé par le SYCTOM (cf. CCAP)
 (6) = (2) x (5) pour chacune des lignes
 (7) = (1) x (3) x (4) pour chacune des lignes
 (8) = (6) x (7)
 (9) = somme des lignes (8)
 (10) : calculée par différence : (10) = (1) - somme des (7)

Liens avec le détail estimatif :

(9) est à intégrer dans les colonnes "Montant total annuel" et "Montant total phase", en fonction des quantités entrantes
 (10) est à intégrer dans le calcul des quantités pour les prix Pch1 ; Pkm1 ; Pch2 ; Pkm2 ; Prefus-cs.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que Pcs ne correspond pas à un prix moyen par tonne sortante.

Ainsi :

Pcs 58,71410938 (1)
 Prix moyen / t sortante 115,1688707 (9) / somme des (7)

Ces deux prix ne tiennent en outre pas compte de la participation à la tonne entrante Pcse.

Méthodologie d'estimation des quantités et des prix pour le pré-tri et le transfert des OE en phase 1

Cette méthodologie est destinée à approcher au mieux le prix résultant du mode de rémunération décrit à l'article 4.3.3, du CCAP, tenant compte d'un prix de reprise différent pour chaque produit

Tonnage entrant considéré 30 000 (1) (à compléter par le candidat pour chaque phase, sur la base de 60000 tonnes par an)
Prix Poe-1 proposé 10,35 (2) (à compléter par le candidat, pour chaque phase - correspond au prix Poe du bordereau)

	Caractérisation donnée SYCTOM (3)	Hypothèse d'extraction	Coefficient ki (5)	Prix par matériau (6)	Quantité extraite (7)	TOTAL (8)
Cartons	4,00%	32%	0	0	384	0
Métaux ferreux	5,00%	56%	4	41,4	840	34 776
Métaux non ferreux	0,40%	56%	15	155,25	67	10 433
Bois	37,00%	32%	0	0	3 552	0
DEEE	1,00%	90%	3,5	36,225	270	9 781
OE à trier	Flux par défaut		1	10,35	21 575	223 299
OM	6,00%	64%	0	0	1 152	0
Refus de grande taille	8,00%	90%	0	0	2 160	0
Total rémunération (9)						278 289

Légende :

	Valeurs à reporter vers le détail estimatif
	Valeurs à compléter, en cohérence avec le bordereau des prix
	Valeurs à compléter pour le calcul

(3) : donnée par le SYCTOM- Ne pas modifier.

(4) hypothèse SYCTOM correspondant au taux d'extraction minimum demandé - ne pas modifier.

(5) : coefficient fixé par le SYCTOM (cf. CCAP)

(6) = (2) x (5) pour chacune des lignes

(7) = (1) x (3) x (4) pour chacune des lignes sauf pour les OE à trier, calculée par différence par rapport à l'entrant.

(8) = (6) x (7)

(9) = somme des lignes (8)

Liens avec le détail estimatif :

(9) est à intégrer dans les colonnes "Montant total annuel" et "Montant total phase", en fonction des quantités entrantes, pour la phase

L'attention des candidats est attirée sur le fait que Poe ne correspond pas à un quelconque prix moyen.

Ainsi :

Pcs 10,35 (1)
Prix moyen / t entrante 9,28 (9) / (1)
Prix moyen / t valorisée 54,43 (9) / (somme des (7) pour carton, bois, ferreux, non ferreux et DEEE)

Méthodologie d'estimation des quantités et des prix pour le tri des collectes sélectives

Cette méthodologie est destinée à approcher au mieux le prix résultant du mode de rémunération décrit à l'article 4,3,2, du CCAP, tenant compte d'un prix de reprise différent pour chaque produit

Tonnage entrant considéré 85 000 (1) (à compléter par le candidat pour chaque phase, sur la base de 30000 tonnes par an)
Prix Pcs-2 proposé 142,40 (2) (à compléter par le candidat, pour chaque phase - correspond au prix Pcs du bordereau)

	Caractérisation donnée SYCTOM (3)	Engagement du candidat sur le taux d'extraction (4)	Coefficient ki (5)	Prix par matériau (6)	Quantité extraite (7)	TOTAL (8)
Journaux Magazines	52,61%	94%	1	142,404825	42 035	5 986 042
Plastiques - CS	5,78%	92%	8	1139,2386	4 520	5 149 313
EMR - CS	18,95%	94%	3	427,214475	15 141	6 468 476
ELA	1,01%	90%	2,5	356,012062	773	275 073
Emballages acier - CS	1,42%	95%	1,5	213,607237	1 147	244 933
Emballages alu - CS	0,15%	90%	12	1708,8579	115	196 091
Gros de Magasin A2	2,01%	92%	0,5	71,2024125	1 572	111 917
PEM	1,27%	85%	0,5	71,2024125	918	65 334
Total rémunération (9)						18 497 179

Quantité de refus (10) 18 780

Légende :

Valeurs à reporter vers le détail estimatif
Valeurs à compléter, en cohérence avec le bordereau des prix et le cadre des garanties souscrites
Valeurs à compléter pour le calcul

(3) : donnée par le SYCTOM- Ne pas modifier.
(4) à compléter par le candidat pour chaque phase - doit être supérieur aux exigences minimales du SYCTOM pour chaque phase
(5) : coefficient fixé par le SYCTOM (cf. CCAP)
(6) = (2) x (5) pour chacune des lignes
(7) = (1) x (3) x (4) pour chacune des lignes
(8) = (6) x (7)
(9) = somme des lignes (8)
(10) : calculée par différence : (10) = (1) - somme des (7)

Liens avec le détail estimatif :

(9) est à intégrer dans les colonnes "Montant total annuel" et "Montant total phase", en fonction des quantités entrantes
(10) est à intégrer dans le calcul des quantités pour les prix Pch1 ; Pkm1 ; Pch2 ; Pkm2 ; Prefus-cs.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que Pcs ne correspond pas à un prix moyen par tonne sortante.

Ainsi :

Pcs 142,4048249 (1)
Prix moyen / t sortante 279,3298415 (9) / somme des (7)

Ces deux prix ne tiennent en outre pas compte de la participation à la tonne entrante Pcse.

Méthodologie d'estimation des quantités et des prix pour le tri des collectes sélectives

Cette méthodologie est destinée à approcher au mieux le prix résultant du mode de rémunération décrit à l'article 4,3,2, du CCAP, tenant compte d'un prix de reprise différent pour chaque produit

Tonnage entrant considéré 230 000 (1) (à compléter par le candidat pour chaque phase, sur la base de 30000 tonnes par an)
 Prix Pcs-3 proposé 37,12 (2) (à compléter par le candidat, pour chaque phase - correspond au prix Pcs du bordereau)

	Caractérisation donnée SYCTOM (3)	Engagement du candidat sur le taux d'extraction (4)	Coefficient ki (5)	Prix par matériau (6)	Quantité extraite (7)	TOTAL (8)
Journaux Magazines	52,61%	94%	1	37,12	113 743	4 221 798
Plastiques - CS	5,78%	92%	8	296,94	12 230	3 631 675
EMR - CS	18,95%	94%	3	111,35	40 970	4 562 046
ELA	1,01%	90%	2,5	92,79	2 091	194 002
Emballages acier - CS	1,42%	95%	1,5	55,68	3 103	172 745
Emballages alu - CS	0,15%	90%	12	445,40	311	138 298
Gros de Magasin A2	2,01%	92%	0,5	18,56	4 253	78 932
PEM	1,27%	85%	0,5	18,56	2 483	46 078
Total rémunération (9)						13 045 574

Quantité de refus (10) 50 817

Légende :

	Valeurs à reporter vers le détail estimatif
	Valeurs à compléter, en cohérence avec le bordereau des prix et le cadre des garanties souscrites
	Valeurs à compléter pour le calcul

(3) : donnée par le SYCTOM- Ne pas modifier.

(4) à compléter par le candidat pour chaque phase - doit être supérieur aux exigences minimales du SYCTOM pour chaque phase

(5) : coefficient fixé par le SYCTOM (cf. CCAP)

(6) = (2) x (5) pour chacune des lignes

(7) = (1) x (3) x (4) pour chacune des lignes

(8) = (6) x (7)

(9) = somme des lignes (8)

(10) : calculée par différence : (10) = (1) - somme des (7)

Liens avec le détail estimatif :

(9) est à intégrer dans les colonnes "Montant total annuel" et "Montant total phase", en fonction des quantités entrantes

(10) est à intégrer dans le calcul des quantités pour les prix Pch1 ; Pkm1 ; Pch2 ; Pkm2 ; Prefus-cs.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que Pcs ne correspond pas à un prix moyen par tonne sortante.

Ainsi :

Pcs 37,11705377 (1)

Prix moyen / t sortante 72,80582489 (9) / somme des (7)

Ces deux prix ne tiennent en outre pas compte de la participation à la tonne entrante Pcse.

Méthodologie d'estimation des quantités et des prix pour le pré-tri et le transfert des OE

Cette méthodologie est destinée à approcher au mieux le prix résultant du mode de rémunération décrit à l'article 4,3,3, du CCAP, tenant compte d'un prix de reprise différent pour chaque produit

Tonnage entrant considéré 460 000 (1) (à compléter par le candidat pour chaque phase, sur la base de 60000 tonnes par an)
 Prix Poe-1 proposé 9,77 (2) (à compléter par le candidat, pour chaque phase - correspond au prix Poe du bordereau)

	Caractérisation donnée SYCTOM (3)	Hypothèse d'extraction	Coefficient ki (5)	Prix par matériau (6)	Quantité extraite (7)	TOTAL (8)
Cartons	4,00%	32%	3,5	34,195	5 888	201 340
Métaux ferreux	5,00%	56%	4	39,08	12 880	503 350
Métaux non ferreux	0,40%	56%	15	146,55	1 030	151 005
Bois	37,00%	32%	2	19,54	54 464	1 064 227
DEEE	1,00%	90%	3,5	34,195	4 140	141 567
OE à trier	Flux par défaut		1	9,77	330 814	3 232 049
OM	6,00%	64%	0	0	17 664	0
Refus de grande taille	8,00%	90%	0	0	33 120	0
Total rémunération (9)						5 293 538

Légende :

	Valeurs à reporter vers le détail estimatif
	Valeurs à compléter, en cohérence avec le bordereau des prix
	Valeurs à compléter pour le calcul

- (3) : donnée par le SYCTOM- Ne pas modifier.
 (4) hypothèse SYCTOM correspondant au taux d'extraction minimum demandé - ne pas modifier.
 (5) : coefficient fixé par le SYCTOM (cf. CCAP)
 (6) = (2) x (5) pour chacune des lignes
 (7) = (1) x (3) x (4) pour chacune des lignes sauf pour les OE à trier, calculée par différence par rapport à l'entrant.
 (8) = (6) x (7)
 (9) = somme des lignes (8)

Liens avec le détail estimatif :

(9) est à intégrer dans les colonnes "Montant total annuel" et "Montant total phase", en fonction des quantités entrantes, pour la phase 3
 Nota : en cas de mise en service du centre OE avant la fin de la phase 2, intégrer le tonnage dans le tonnage total de phase 3 et le signaler explicitement

L'attention des candidats est attirée sur le fait que Poe ne correspond pas à un quelconque prix moyen.

Ainsi :

Pcs 9,77 (1)
 Prix moyen / t entrante 11,508 (9) / (1)
 Prix moyen / t valorisée 67,518 (9) / (somme des (7) pour carton, bois, ferreux, non ferreux et DEEE)

Récapitulatif des prix d'exploitation

Prix à modalités d'application particulières (voir CCAP) : des coefficients par matériaux permettent d'individualiser le prix à la tonne sortante de chaque produit

Il est rappelé que ces prix correspondent à des prix d'exploitation hors GER, nettoyage, entretien et maintenance qui font l'objet d'un bordereau spécifique

Les candidats sont invités à tenir compte pour l'établissement de leurs prix des intéressements dont ils pourront bénéficier.

			Unité	Prix unitaires (€ HT/t ou € HT/t.km)
Désignation	Nature du prix			
Phase 1 de juin 2008 à la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de démarrer les travaux, suite à l'obtention du permis de construire				
Pom-1	Réception des collectes d'OMr	Prix à la tonne entrante d'OM apportées par les communes (hors collectes sélectives déclassées et refus) pour la réception des collectes, la gestion des pesées, la gestion de la fosse, le traitement des déchets spéciaux...	t	5,95 €/t
Pch-1	Rechargement des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne chargée dans les gros porteurs en vue de leur transfert vers un centre désigné par le SYCTOM (applicables aux ordures ménagères, ainsi qu'aux CS déclassées et aux refus de CS).	t	5,02 €/t
Pkm-1	Prix de transfert des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne kilométrique pour le transport (hors chargement) et le déchargement des OM, CS déclassées et refus de CS, quelle que soit la distance	t.km	0,462 €/t.km
Poe-1	Traitement des collectes sélectives d'Objets Encombrants jusqu'au 31/12/08	Prix à la tonne de produits issus du pré-tri des OE mis à disposition des filières ou de refus à trier transportés jusqu'au centre de tri désigné par le SYCTOM (voir les modalités d'application de ce prix dans le CCAP). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement du centre actuel de pré-tri et transfert des OE, incluant le transport des aberrants et refus vers le centre de traitement et le transport des OE à trier vers le centre de tri. Le traitement des refus et le tri des OE ne font pas partie de la prestation.	t	10,35 €/t
Pcse	Participation à la tonne entrante de collecte sélective	Participation à la tonne entrante de collecte sélective non déclassée	t	35 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Pcs-1	Traitement des collectes sélectives	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix à chaque catégorie de produits). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER et hors traitement des refus et des collectes déclassées	t	61,56 €/t
Pdecl-cs	Participation pour prise en charge des collectes déclassées	Participation à la tonne de collectes sélectives déclassées	t	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Prefus-cs	Participation pour prise en charge des refus de tri des collectes sélectives	Participation à la tonne de refus de tri de collectes sélectives. Cette participation ne sera versée que si le système de pesée des refus est fiable.	t	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Prix G	Gestion forfaitaire de la déchèterie (jusqu'au 30/06/2009)	Prix forfaitaire de la gestion de la déchèterie	Forfait	119 460,85 €

			Unité	Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)
Désignation	Nature du prix			
Phase 2 : du démarrage des travaux à la date de démarrage de la montée en charge de l'unité de tri-méthanisation des OM (indiquée par OS)				
Pom-2	Réception et transfert des collectes d'OMr	Prix à la tonne entrante d'OM apportées par les communes (hors collectes sélectives déclassées et refus) pour la réception des collectes, la gestion des pesées, la gestion de la fosse, le traitement des déchets spéciaux...	t	2,05 €/t
Pch-2	Rechargement des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne chargée dans les gros porteurs en vue de leur transfert vers un centre désigné par le SYCTOM (applicables aux ordures ménagères, ainsi qu'aux CS déclassées et aux refus de CS).	t	4,52 €/t
Pkm-2	Prix de transfert des OM, collectes sélectives déclassées et refus de CS	Prix à la tonne kilométrique pour le transport (hors chargement) et le déchargement des OM, CS déclassées et refus de CS, quelle que soit la distance	t.km	0,420 €/t.km
Pcse	Participation à la tonne entrante de collecte sélective	Participation à la tonne entrante de collecte sélective non déclassée	t	35 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Pcs-21	Tri des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau sur site, avant la mise en service du nouveau centre de tri des CS	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER et hors traitement des refus et des collectes déclassées	t	
Pcs-22	Réception sur site et tri des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau sur un site délocalisé	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère la réception sur le centre de Roaminville, le transfert des CS et leur tri sur le site proposé par le Titulaire, ainsi que le traitement des refus.	t	147,34 €/t
Pcs-23	Traitement des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau sur site, après la mise en service du nouveau centre de tri des CS	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER et hors traitement des refus et des collectes déclassées	t	
Pdecl-cs	Participation pour prise en charge des collectes déclassées	Participation à la tonne de collectes sélectives déclassées	t	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Prefus-cs	Participation pour prise en charge des refus de tri des collectes sélectives	Participation à la tonne de refus de tri de collectes sélectives. Cette participation ne sera versée que si le système de pesée des refus est fiable.	t	2 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Pessais-cs	Rémunération complémentaire pour les surcoûts générés par les essais et la montée en charge de la nouvelle unité de tri des CS	Prix forfaitaire rémunérant la formation du personnel, la réalisation des essais à blanc, les éventuels surcoûts liés à la montée en charge, la participation aux essais de performance...	Forfait	137 736,47 €

				Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)
Désignation		Nature du prix		
Phase 3 de la date de démarrage de la montée en charge de l'unité de tri-méthanisation des OM (indiquée par OS) à juin 2020				
Pom-3	Tri-méthanisation des OMr	Prix à la tonne entrante d'ordures ménagères méthanisées (hors CS déclassées ou refus de CS). Ce prix rémunère la réception, le tri-méthanisation des OM, l'épuration et la valorisation énergétique du biogaz, le transport et traitement du digestat sur le site de Romainville et sur la plateforme externe, le traitement des digestats et composts de mauvaise qualité, à compter de six mois après le début de la montée en charge de l'installation.	t	42,26 €/t
Pom-3mec	Tri-méthanisation des OMr	Prix à la tonne entrante d'ordures ménagères méthanisées. Ce prix rémunère la réception, le tri-méthanisation des OM, l'épuration et la valorisation énergétique du biogaz, le transport et traitement du digestat sur le site de Romainville et sur la plateforme externe, le traitement des digestats et composts de mauvaise qualité, pendant les six premiers mois de la montée en charge de l'installation. Il intègre également les surcoûts liés à cette montée en charge, à la formation du personnel et à la participation du Titulaire aux essais de performance.	t	90,69 €/t
Pmec-tr1	Chargement des Omr non traitées pendant la montée en charge, en vue de leur transport par voie routière	Prix à la tonne d'Omr non traitée du fait de l'insuffisance de capacité pendant la montée en charge, pour le rechargement des Omr en vue de leur transport par voie routière	t	6,41 €/t
Pmec-tr2	Transport par voie routière des Omr non traitées pendant la montée en charge	Prix à la tonne kilométrique pour le transport d'Omr non traitée du fait de l'insuffisance de capacité pendant la montée en charge.	t.km	0,460 €/t.km
Psec2-r1	Chargement en vue du transfert des OM, CS déclassées, refus de tri d'OM excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation	Prix à la tonne excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation, rechargée en vue de son transfert par voie routière.	t	11,20 €/t
Psec2-r2	Transfert des OM, CS déclassées, refus de tri d'OM excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation vers un centre de traitement désigné par le SYCTOM	Prix à la tonne kilométrique pour le transfert d'OM en quantités excédentaires, dans la limite de 450t/j, quelle que soit la distance, hors chargement.	t.km	0,460 €/t.km
Psec2-f	Chargement en vue du transfert par voie fluviale des OM, CS déclassées, refus de tri d'OM excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation	Prix à la tonne excédant la capacité de traitement de l'unité de tri-méthanisation, conditionnée en vue de son transfert en conteneur par voie fluviale. Cette prestation n'intègre pas le transport par voie fluviale, à la charge du SYCTOM.	t	0,46 €/t
Pcse	Participation à la tonne entrante de collecte sélective	Participation à la tonne entrante de collecte sélective non déclassée	t	35 €HT/t (fixée par le SYCTOM)
Pcs-3	Traitement des collectes sélectives multimatériaux et monomatériau	Prix à la tonne sortante de collecte sélective triée et mise à disposition des filières de reprise (voir CCAP pour les modalités d'application de ce prix). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de tri des CS, hors GER.	t	38,46 €/t
Pdecl-cs	Participation pour prise en charge des collectes déclassées	Participation à la tonne de collectes sélectives déclassées	t	30% du prix Pom-3 (fixée par le SYCTOM)
Prefus-cs	Participation pour prise en charge des refus de tri des collectes sélectives	Participation à la tonne de refus de tri de collectes sélectives. Cette participation ne sera versée que si le système de pesée des refus est fiable.	t	30% du prix Pom-3 (fixée par le SYCTOM)
Poe-3	Traitement des collectes sélectives d'Objets Encombrants	Prix à la tonne de produits issus du pré-tri des OE mis à disposition des filières ou de refus à trier transportés jusqu'au centre de tri désigné par le SYCTOM (voir les modalités d'application de ce prix dans le CCAP). Ce prix rémunère l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de pré-tri et transfert des OE. Le conditionnement en conteneurs et le chargement des conteneurs font partie de la prestation. Le transport par voie fluviale, le tri des OE et le traitement des refus ne font pas partie de la prestation (pris en charge par le SYCTOM).	t	9,77 €/t

				Prix unitaires* (€ HT/t ou € HT/t.km)
Désignation	Nature du prix			
Prestations communes à toutes les phases :				
Transport des OM en cas d'utilisation du centre en centre de transfert				
Psec11	Réception et rechargement des collectes d'Omr lors du fonctionnement en centre de "secours 1" défini à l'article 4,2,11,1 du CCTP	Prix à la tonne d'Omr réceptionnée et rechargée dans un camion gros porteur en vue de son transfert	t	6,41 €/t
Psec12	Transport des Omr lors du fonctionnement en centre de "secours 1"	Prix à la tonne kilométrique pour le transport des OM transférées vers un centre désigné par le SYCTOM lors d'un fonctionnement en centre de secours	t.km	0,400 €/t.km
Brouettage routier de produits en vue de leur mise à disposition des filières				
Pbr1	Chargement de produits en vue de leur brouettage routier	Prix à la tonne pour le chargement de produits en vue de leur brouettage jusqu'à un site de mise à disposition des filières propice au transport alternatif	t	6,41 €
Pbr2	Brouettage routier de produits	Prix à la tonne kilométrique pour le brouettage de balles ou paquets de produits triés sur le centre de Romainville jusqu'à un site de mise à disposition	t.km	0,70 €